

Plaine de vacances de Dison

« Les P'tits Vacanciers »

Projet pédagogique
2023 - 2025



Table des matières

1. Présentation	p. 3
2. Notre projet	p. 3
3. Lieu d'accueil	p. 4
4. Période et horaires	p. 4
5. Organisation de la vie quotidienne	p. 5
• L'accueil du matin	
• Les temps d'animations	
• Les repas et collations	
• La sieste	
• L'accueil du soir	
6. Excursions et activités	p. 7
7. Organisation des groupes d'enfants	p. 8
8. Règles de vie	p. 9
9. Encadrement et suivi	p. 9
10. Accueil des enfants à besoins spécifiques	p. 10
11. Annexes	
a) Règlement d'Ordre Intérieur	
b) Bulletin d'inscription	
c) Fiche santé	
d) Formulaire pour le droit à l'image	

1. Présentation

La Commune de Dison propose chaque été une plaine de vacances appelée les « P'tits Vacanciers ». Il s'agit d'un Centre qui accueille en journée les enfants âgés de 3 à 12 ans. Les Centres de vacances ont pour mission de « **contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires**¹ ».

Pour s'inscrire, les enfants doivent être domiciliés à Dison ou fréquenter les écoles situées sur le territoire de Dison. Les inscriptions s'effectuent par semaine et une participation forfaitaire de 40€ par semaine et par enfant est demandée aux parents (en ce compris les excursions, sorties, potages de midi et activités culinaires).

Notre projet poursuit les objectifs du Code de Qualité de l'Accueil². Cette plaine de vacances est agréée par l'ONE pour une période de trois ans.

Elle est organisée par le service Accueil Temps Libre (ATL) de la Commune.

Personne de contact

Laurence Blanc, Coordinatrice ATL
service.jeunesse@dison.be
087/32 67 04

2. Notre Projet

- Donner accès aux enfants à différentes activités ludiques et/ou culturelles.
- Développer la vie en collectivité.
- Offrir aux enfants des expériences nouvelles et inédites.
- Permettre à tous les enfants (de famille favorisée ou non) de participer à des activités payantes sans demander un supplément financier aux parents.
- Favoriser la créativité, l'expression, l'intégration sociale dans le respect des différences (sociales, intellectuelles, culturelles, ...).
- Donner à tous les enfants les mêmes droits et les soumettre aux mêmes devoirs et créer un espace de vie où chacun partagera sa citoyenneté pour le bonheur et le mieux-être de l'ensemble de la communauté.

¹ Décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances

² Arrêté du gouvernement de la communauté française fixant le code de qualité de l'accueil du 17 décembre 2003

3. Lieu d'accueil

La plaine se déroule à l'école Heureuse, rue de Verviers n° 310 à 4821 Andrimont. L'école Heureuse est un endroit idéal pour accueillir des enfants dans de bonnes conditions.

La plaine de vacances est organisée dans les locaux de l'accueil extrascolaire (garderie) qui répond aux exigences de sécurité et offre une structure adaptée aux besoins des enfants :

- Une grande pièce de vie avec du mobilier adapté
- Une cuisine
- Des toilettes
- Un local de psychomotricité
- Un espace sieste
- Un local infirmerie

Cet endroit est calme, accueillant, lumineux et fonctionnel. Les locaux sont entretenus et nettoyés quotidiennement.

En plus des locaux, nous disposons de la cour extérieure qui est vaste, agréable et bien clôturée.

La plaine dispose de matériel divers (jeux de société, blocs de construction, ballons, livres, marqueurs, peinture, ...). Chaque année, un budget permet de renouveler le matériel et de diversifier les activités.

4. Période et horaires

Les « P'tits Vacanciers » sont organisés pendant les 7 semaines des vacances d'été (juillet et août), sauf lors des jours fériés.

Le Centre de vacances accueille les enfants de 7h30 à 17h30. Un temps d'accueil est prévu en début et en fin de journée pour permettre aux parents d'amener et de venir rechercher leur(s) enfant(s).

7h30 - 9h00	Accueil des enfants (garderie)
Animations pendant la journée	
16h00 - 17h30	Retour des enfants (garderie)

Selon les excursions prévues, les horaires peuvent légèrement changer et les animateurs tiendront informés les parents en début de semaine.

5. Organisation de la vie quotidienne

Les journées à la plaine sont organisées en différents temps.

Horaire type à la plaine	
7h30 - 9h00	Accueil du matin (garderie)
9h00 - 10h00	Animations
10h00 - 10h30	Collation / Temps libre
10h30 - 12h00	Animations
12h00 - 13h00	Repas
	Sieste / temps calme pour les 3-5 ans
13h00 - 16h00	Animations
	Collation / Temps libre
	Animations
16h00 - 17h30	Accueil du soir (garderie)

Cet horaire permet d'avoir un cadre. Cela aide également les enfants à s'orienter dans les différents temps de la journée, ce sont des repères qui les accompagnent au fil de la semaine. Les animateurs peuvent néanmoins l'adapter en fonction des besoins et du rythme des enfants.

• L'accueil du matin

L'accueil du matin est un temps important où des relations privilégiées, nécessaires aux enfants, sont incitées. Les animateurs et le coordinateur de plaine prennent le temps de se présenter et de créer un lien chaleureux avec eux. Ils instaurent également une collaboration avec les parents (accueillir, échanger, écouter et répondre aux interrogations, ...). Une attention particulière est apportée aux enfants de 3-5 ans pour qui le moment de la séparation peut être source de stress. Un animateur référent du groupe des petits est présent dès 7h30 pour les accompagner.

L'accueil, c'est un moment de transition pendant lequel l'enfant s'approprie les lieux à son propre rythme, trouve peu à peu sa place. Les enfants pourront ainsi se sentir suffisamment à l'aise pour s'investir dans les activités et les relations de groupe.

Lors de l'accueil, les enfants ont la possibilité de profiter d'activités libres en utilisant le matériel mis à leur disposition. A cet effet, différents espaces sont aménagés pour jouer, s'amuser, explorer et interagir :

- Livres
- Dessins
- Jeux de sociétés
- Blocs de construction
- Puzzles
- ...

• **Les temps d'animations**

Dès 9h00, les animations commencent. Les animateurs répartissent les enfants par groupe d'âge, avec un animateur référent par groupe pour toute la semaine.

L'après-midi, les animations auront lieu de 13h00 à 16h00. Un temps de pause sera organisé au milieu de l'après-midi. L'heure variera en fonction des activités et des besoins des enfants.

Dans chaque groupe, les animations sont adaptées à l'âge des enfants. Les activités sont organisées par les animateurs suivant un planning et un thème.

• **Les repas et collations**

A midi, les enfants et les animateurs mangent dans le local principal. Le temps du repas se passe dans le calme et la convivialité tout en étant un moment d'échanges et de partages. Les enfants participent à la mise en place ainsi qu'au débarrassage des tables. En effet, des responsabilités qui correspondent à leurs capacités leurs sont données pendant la semaine.

Du potage est servi aux enfants qui le souhaitent. En cours de journée, ils reçoivent des rafraîchissements et lors des excursions, une glace ou une boisson peut être offerte (sans participation financière supplémentaire des parents). Il est demandé aux parents de prévoir une boîte à tartines, une gourde d'eau et deux collations pour la journée.

Des ateliers cuisine seront organisés pendant la semaine et les animateurs veilleront à respecter les informations transmises sur la « Fiche santé » des enfants (allergies, intolérances, ...).

• **La sieste**

En début d'après-midi, un temps de sieste est mis en place pour le groupe des plus petits (3-5 ans). Pour les enfants qui ne veulent pas dormir, un temps « calme » est tout de même imposé. L'espace est aménagé pour permettre aux enfants de s'investir dans des activités calmes : feuilleter des livres, écouter des histoires ou de la musique douce, ...

Les enfants ont la possibilité de venir avec leur doudou à la plaine. Une « boîte à doudous » leur permet de déposer leur compagnon et de venir se réconforter quand ils en ressentent le besoin.

• **L'accueil du soir**

Tout comme le matin, les enfants ont la possibilité de profiter d'activités libres en utilisant le matériel mis à leur disposition.

Ce temps est essentiel pour informer les parents du déroulement de la journée et est propice aux échanges.

6. Excursions et activités

Toutes les informations relatives au déroulement de la semaine sont envoyées aux parents par la coordinatrice ATL avant le début de la semaine : affaires à prévoir dans le sac, thème et programme de la semaine, horaires des excursions.

Des excursions sont prévues au moins une fois par semaine (par exemple : piscine, ferme pédagogique, bibliothèque, ...).

De plus, des activités sur le lieu d'accueil sont préparées par les animateurs en fonction d'un thème défini pour toute la semaine :

- Activités sportives
- Activités culturelles
- Activités culinaires
- Activités artistiques
- Jeux collectifs

Le programme des activités est préparé avant la plaine avec toute l'équipe éducative (animateurs, coordinateurs de plaine, coordinatrice ATL). Les animateurs veillent à proposer chaque jour un planning diversifié et équilibré, tout en gardant un « **esprit vacances** ». Les diverses activités visent à atteindre les objectifs du Décret³.

Objectifs du Décret
Favoriser le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique des jeux, du sport ou d'activités de plein air
Favoriser la créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication
Favoriser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle
Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et la participation

Dans le planning, sont prévus des ateliers d'arts plastiques pendant lesquels les enfants fabriqueront des objets ou dessineront (selon le thème de la semaine). Ils pourront essayer différentes techniques artistiques et, à chaque fois, ils décoreront leurs bricolages « à leur manière » et selon leurs envies.

³ Décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances

Les activités sportives ont une grande part dans l'organisation de la semaine (course relais, parcours de psychomotricité, baseball, danses, ...). Des grands jeux collectifs sont également proposés (jeux de piste et d'orientation, jeu de l'oie en équipe, ...). Nous veillons à favoriser la coopération entre les enfants : par des jeux d'équipe et de coopération, mais aussi par la réalisation de recettes culinaires en groupe, par l'entraide entre les grands et les petits, etc.

Dans la mesure du possible, les activités en extérieur sont privilégiées. L'école Heureuse dispose en effet d'un grand espace extérieur qui répond parfaitement à l'envie de bouger des enfants. Il est demandé aux parents de prévoir des habits en fonction de la météo (casquette, crème solaire, veste de pluie, ...).

Lors du démarrage de chaque journée, un temps d'échange au sujet de la journée précédente est proposé. Une attention particulière est donnée aux enfants pour qu'ils puissent faire part de leur souhaits, envies et intérêts pour certaines activités. Les animateurs sont à l'écoute des enfants et essayeront d'adapter au mieux le planning ou de mettre à disposition le matériel demandé pour les « temps libre ».

Les enfants sont invités à participer aux activités, mais sans obligation. L'enfant qui ne souhaite pas participer à une activité pourra s'occuper avec les jeux mis à disposition dans le local, tout en restant sous la surveillance des animateurs. Des temps libres sont également prévus. Ces moments leur permettent de faire ce qu'ils souhaitent ; S'investir dans une activité, se reposer, regarder ou simplement ne rien faire. Les préoccupations majeures de la plaine de vacances sont l'amusement, l'épanouissement et la socialisation des enfants.

7. Organisation des groupes d'enfants

Les enfants sont répartis en trois groupes d'âges :

- De 3 à 5 ans
- De 6 à 8 ans
- De 9 à 12 ans

Cette répartition facilite l'organisation d'activités adaptées à l'âge, aux besoins et au rythme de chacun. Par exemple, cela permet de proposer un temps de sieste l'après-midi au groupe des 3-5 ans. Le travail en petits groupes permet une meilleure gestion de la journée ainsi qu'une meilleure attention aux enfants.

Chaque groupe est encadré par les mêmes animateurs pendant la semaine et, au début de la plaine, ils prendront le temps de se présenter et de faire connaissance. Cela permet aux enfants d'avoir des repères et d'établir une relation de confiance. Les photos de l'équipe sont affichées à l'entrée du local ; Parents et enfants peuvent ainsi facilement s'y référer.

8. Règles de vie

En début de plaine, les règles de vie sont travaillées. Les animateurs et le coordinateur de plaine prennent le temps d'échanger avec les enfants à ce sujet : « *Quelles règles sont importantes pour bien vivre ensemble à la plaine ?* » Nous soutenons que les enfants intègrent plus facilement les règles lorsqu'ils participent à leur élaboration, que cela a plus de sens pour eux. Les règles sont ensuite affichées dans le local.

L'objectif est de conscientiser les enfants de l'importance d'avoir des règles pour le bon fonctionnement de la plaine.

- **Apprendre aux enfants le respect** : des autres, de la nature, des locaux, du matériel, ...
- **Apprendre aux enfants à vivre en groupe** : la tolérance, l'amitié, les devoirs et les droits de chacun, ...

En cas de non-respect des règles de vie, une discussion aura lieu avec les animateurs ou/et le coordinateur de plaine. Le bien-fondé de la règle sera expliqué à nouveau à l'enfant. L'objectif est de faire réfléchir l'enfant et de lui faire comprendre que son acte a des conséquences.

En cas de répétition, une action à visée réparatrice sera mise en place. Si cela s'avère nécessaire, la coordinatrice ATL ou les parents peuvent être contactés.

Chaque matin, les animateurs proposent un temps de parole dans les groupes afin que chacun puisse s'exprimer et faire un retour sur la journée précédente. Les règles de vie peuvent être rappelées lors de ce moment.

9. Encadrement et suivi

La plaine de vacances offre un service d'accueil de qualité, accessible à tous. Les enfants qui nous sont confiés sont encadrés par une équipe qui est constituée d'étudiants /animateurs /accueillants extrascolaires et d'un coordinateur de plaine.

Cette équipe répond aux normes d'encadrement établies par l'ONE :

- Un coordinateur de plaine breveté ;
- Un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans ;
- Un animateur par groupe de 12 enfants de 6 à 12 ans ;
- Un animateur sur trois est breveté.

Suivi de l'équipe	
Avant la plaine	<p>L'équipe est recrutée via des annonces. Les candidats sélectionnés sur base de leur CV sont soumis à un entretien d'embauche en présence de l'Echevin responsable et de la coordinatrice ATL.</p> <p>Afin de préparer l'équipe, des réunions sont planifiées avant le début de la plaine pour découvrir le fonctionnement de la plaine et préparer les animations. Les rôles et fonctions de chacun sont également redéfinis.</p>
Pendant la plaine	<p>Le coordinateur de plaine a un rôle central dans l'organisation du centre de vacances : il constitue le lien entre les animateurs, les parents et l'Administration communale. Il répartit les tâches entre les animateurs, planifie la journée et gère l'intendance (réservations, pharmacie, finances, etc.).</p> <p>La coordinatrice ATL se rend régulièrement au centre de vacances pour faire le point avec les animateurs et le coordinateur de plaine.</p>
A la fin de la plaine	<p>En fin de semaine, le coordinateur de plaine réalise un feedback et discute des points forts et manquements avec les animateurs. A la fin du contrat de chaque animateur, une fiche d'appréciation des prestations de l'animateur est transmise au pouvoir organisateur ainsi qu'à l'intéressé.</p>

10. Accueil des enfants à besoins spécifiques

Nous mettons tout en œuvre pour favoriser un accueil de qualité pour tous les enfants et faire en sorte que les familles se sentent les bienvenues et soient accueillies dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, un échange avant le début de la plaine est essentiel. Avoir connaissance des besoins spécifiques de l'enfant pour que l'équipe puisse y répondre au mieux. La coordinatrice ATL et le coordinateur de plaine se tiennent à disposition des parents pour réfléchir ensemble aux aménagements nécessaires.

11. Annexes

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| a) Règlement d'Ordre Intérieur | c) Fiche santé |
| b) Bulletin d'inscription | d) Formulaire pour le droit à l'image |